

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale en date du 7 mars 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Cité Internationale
44 quai Charles de Gaulle
CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO

Association
11 rue saint Maximin
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association FEDERATION FRANCAISE DE
TAEKWONDO

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient

mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 2 mars 2026 à Lyon

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International
Rudy Jardot

- BILAN ACTIF -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	67 259	57 849	9 410	13 790
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	43 455	16 704	26 751	5 233
Autres immobilisations corporelles	79 553	69 011	10 542	16 111
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	1 520		1 520	1 520
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 977		11 977	11 977
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	203 763	143 564	60 200	48 630
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 002		12 002	892
Créances				
Clients et comptes rattachés	23 274		23 274	3 000
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	122 970		122 970	48 740
Charges constatées d'avance	377 056		377 056	283 696
Trésorerie				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 648 229		1 648 229	1 601 302
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 183 531		2 183 531	1 937 630
TOTAL ACTIF	2 387 295	143 564	2 243 731	1 986 260

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	53 804	218 141
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-100 945	-164 338
Situation Nette (sous-total)	-47 141	53 804
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	-47 141	53 804
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	20 000	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	20 000	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 000	
TOTAL PROVISIONS	25 000	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 603	183 213
Dettes des legs ou donations	443 252	361 071
Dettes fiscales et sociales	156 226	131 646
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 578	83 277
Produits constatés d'avance	1 370 214	1 173 250
TOTAL DETTES	2 245 872	1 932 456
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	2 243 731	1 986 260

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	140 955	8 333
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 821 096	1 652 900
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		465 951
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 492 219	2 359 055
Total des produits d'exploitation (I)	4 454 270	4 486 239
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	2 902 784	3 092 528
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	59 085	54 469
Salaires et traitements	876 242	810 179
Cotisations sociales	215 457	219 989
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 433	31 851
Dotations aux provisions	25 000	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports des fonds dédiés	20 000	
Autres charges	447 971	460 255
Total des charges d'exploitations (II)	4 575 973	4 669 272
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-121 703	-183 032
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20 758	19 761
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	20 758	19 761

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	20 758	19 761
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-100 945	-163 272
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles (VI)		1 066
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-1 066
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 475 027	4 506 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 575 973	4 670 337
EXCEDENT OU DEFICIT	-100 945	-164 338
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est 2 243 731€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -100 945€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

- **Informations générales et faits significatifs de l'exercice :**

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

- **Information au titre des principes et méthodes comptables :**

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et suivants relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

○ **Changement de méthode comptable:**

Suite au changement de réglementation comptable (Règlement ANC 2022-06), les incidences de changement de méthode comptable induit par sa première application sont les suivants :

Résultat exceptionnel :

En 2024, le montant de la valeur nette comptable des actifs sortis est de 1 066 euros.

Sur l'exercice 2025, aucune charge de ce type en compte de résultat.

Transferts de charges :

	2025	2024 Selon nouvelle réglementation	2024
708000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	140 954.73	182 324.78	
649000 RBT CHARGES PERSONNEL	-67 025.95	-163 954.41	10 328.40
791000 TRANSFERT DE CHARGES			236 984.79
7911000 REMBT PENSIONS/POLES	-		98 966.00
TOTAUX	73 928.78	349 279.19	349 279.19

Si l'on retraite 2024, il n'y a aucun impact sur le résultat et les impacts sur les différents postes sont les suivants :

Augmentation des produits des activités annexes pour 182 324.78 euros

Diminution des charges de personnel de 174 282.81 euros

Absence de transferts de charges soit une diminution de 349 279.19 euros

Les produits d'exploitation auraient été de 4 332 613 euros au lieu de 4 486 239 euros.

Les charges sociales auraient été de 876 542 euros au lieu de 1 030 168 euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

- **Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif post clôture n'a été relevé

- **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre**

- **Description de l'objet social**

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est issue du Comité National de Taekwondo (CNT), lui-même issu du Comité d'Organisation de Taekwondo, commission créée lors de la fusion de la Fédération Française de Taekwondo avec la Fédération Française de Karaté Taekwondo et Arts Martiaux Affinitaires survenue en 1984, auquel il succède.

L'association a pour objet la pratique du taekwondo et des disciplines associées. Son siège social situé au : 11, rue Saint Maximin 69003 – Lyon. Elle a été déclarée, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, à la préfecture de Lyon.

- **Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

Au cours de cette année, la fédération a célébré son 30ème anniversaire en menant diverses actions lors des événements organisés, notamment les championnats Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Masters.

Cette mobilisation exceptionnelle s'est accompagnée d'une cérémonie de remise des prix à l'INSEP, destinée à mettre à l'honneur nos athlètes.

Dans une logique de développement des compétences, la fédération a également financé, sur ses fonds propres, plusieurs séminaires nationaux dédiés à la formation des arbitres, des élus, à la préparation des examens nationaux de dan et à des sportifs.

Sur le plan organisationnel et structurel, elle a par ailleurs ajusté sa politique tarifaire, conformément aux décisions approuvées lors de la dernière Assemblée Générale.

- **Les moyens mis en œuvre & Evènements significatifs de l'exercice**

Les festivités organisées pour célébrer les 30 ans a représenté un coût total de 9 000€ réparti sur l'ensemble de l'année.

Lors de la cérémonie de remise de prix de nos athlètes, les primes fédérales décidées par le Comité Directeur ont été versées pour un montant total de 129 950€.

Dans le cadre des aides financées sur fond propres, nous avons apporté un soutien financier à la ligue centre lors du championnat à Chartres pour un montant de 28 627€.

La fédération a mis en place des actions de formations :

- Des séminaires destinés à nos élus et à nos arbitres.
- Des stages de préparation pour les passages de grades (7 et 8 dan).
- Ainsi qu'un examen national de dan.

Enfin, l'augmentation du prix des licences, passée de 36 € à 40 € (et de 20 € à 25 € pour les licences « baby »), a été votée lors de la dernière Assemblée Générale. Cette revalorisation permet un reversement supplémentaire de 2 € aux ligues et de 1 € aux comités.

- **Informations générales complémentaires :**

La continuité d'exploitation n'est pas compromise

Informations sur les postes de l'actif du bilan

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-					-
Autres immobilisations incorporelles	62 759		4 500			67 259
Total Immobilisations Incorporelles (I)	62 759	-	4 500	-	-	67 259

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 595		30 860			43 455
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 004					5 004
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 627		5 642		11 720	74 549
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	98 226	-	36 502	-	11 720	123 008

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	1 520					1 520
Créances rattachées à des Participations	-					-
Autres Titres Immobilisés	-					-
Prêts et autres immobilisations financières	11 977					11 977
Total Immobilisations Financières (III)	13 497	-	-	-		13 497
TOTAL (I + II+III)	174 482	-	41 002	-	11 720	203 763

- **Amortissement de l'actif immobilisé**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Matériel sportif 3 à 5 ans
- Installations générales 2 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 1 à 5 ans
- Mobilier 5 ans

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)				
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	48 969	8 880		57 849
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-			-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	7 362	9 342		16 704
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	1 718	1 668		3 386
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-			-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 802	9 544	11 720	65 625
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-			-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	-			-
TOTAL GENERAL	125 851	29 434	11 720	143 564

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	11 977	11 977	
Créances clients et comptes rattachés	23 274	23 274	
Autres	122 970	122 970	
Charges constatées d'avance	377 056	377 056	
TOTAUX	535 277	535 277	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant	
<i>Intérêts</i>	Immobilisations Financières	-	
	Participation Groupe	-	
	Participation Hors Groupe	-	
	<i>Courus</i>	Clients	-
		Associés	-
		Valeurs Mobilières de Placement	-
<i>Autres</i>	Facture à Établir	-	
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-	
	Personnel	-	
	<i>Produits</i> Sécurité Sociale	2 091	
	État	-	
	Divers	19 724	
TOTAL		21 815	

Figurent en Produits à recevoir, des indemnités reçues sur 2026 comptabilisées en Autres produits pour 14 890 euros.

Informations sur les postes du passif du bilan

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

- **Tableau de Variation des Fonds Propres**

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	218 141	-164 338			53 804
Excédent ou déficit de l'exercice	-164 338	164 8			-100 945
Situation nette	53 803	-	-	-	-47 141
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	53 803	-	-	-	-47 141

- **Résultat de l'exercice**

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	-100 945	-164 338
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	-100 945	-164 338
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

- **Information sur les fonds dédiés**

- **Subventions**

Tableau de variation des fonds dédiés issue de subventions :

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
				NEANT			
TOTAUX	-	-	-	-	-	-	-

- **Contributions Financières d'autres Organismes**

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Contributions financières d'autres organismes :

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont Remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Performance Pour Elles						20 000	20 000
...							
TOTAUX	-	-	-	-	-	20 000	20 000

- **Informations sur les provisions pour risques et charges**

- **Passifs et provisions**

Tableau de variation des provisions :

	Montant début exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant fin exercice
Provisions pour risques	-						-
Provisions pour charges	-		25 000				25 000
TOTAUX			25 000				25 000

- **État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

- **Évaluation des dettes**

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ÉTAT DES DETTES	Montant Brut		
	À 1 an au plus	À plus d'un an	
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	267 603	267 603	-
Dettes fiscales et sociales	156 226	156 226	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-
Autres Dettes	451 830	431 830	-
Produits constatés d'avance	1 370 214	1 370 214	-
TOTAUX	2 245 873	2 245 873	
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-		
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-		
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-		

Informations sur les postes du compte de résultat

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée.

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour un montant de 1 370 214€ au titre de la saison sportive 2025/2026.

- **Information sur les ressources de l'exercice :**
- **Information sur les montants des concours publics reçus par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives**

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile.

La subvention du Ministère des sports 2025 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2025.

- **Recettes fédérales :**

Nature	Exercice	Exercice N-1	Variation	%
Licences et cotisations clubs	2 114 912	2 025 406	89 505	3,7%
Séminaires et formations cadres	75 386	62 885	12 501	-7,2%
Ventes passeports sportifs	103 515	99 351	4 164	4,2%
Grades et homologations	117 565	118 580	-1 014	-0,9%
Ventes diverses	20 451	7 673	12 778	166,5%
Compétitions et entrées spectateurs	45 499	45 160	339	0,8%
Sponsoring	0	0	0	0%
TOTAUX	2 477 329	2 359 055	118 274	5,0%

- **Ventilation de la subvention MJS :**

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
Convention d'objectif 2025	1 804 600	1 804 600	0
Convention d'objectif 2025 reporté en 2026			
Total MJS	1 804 600	1 804 600	0
Subventions/Manifestations	116 496	16 496	100 000
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 921 096	1 821 096	100 000

Autres informations :

Effectif moyen

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
Personnel administratif	7	
Personnel technique	10	12
TOTAL	17	12

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC
Mission de contrôle légal des comptes	28 340
Autres prestations	
TOTAUX	28 340

Informations relatives au régime fiscal

L'association est fiscalisée pour ses activités lucratives.

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au titre de l'exercice, l'Association a versé à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

	Président		
Rémunération brute Annuelle	16 216		
Avantages en Nature			
TOTAUX	16 216	-	-

Engagements financiers et autres informations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - SCI le Matin Calme (31/12/2024)	1 130 763	99 %	6 201
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Autres opérations non inscrites au bilan

- **Engagement en matière de pensions et retraites (PCG Art. 832-13)**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Les engagements sont évalués en application de la recommandation n° 2013-02 La méthode retenue par l'association est la méthode « simplifiée ».

- Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans (62 ans pour les cadres)

- turn over 1%

- taux d'actualisation 3.96% (inflation comprise)

- table de mortalité TV88/90 Méthode de calcul retenue : rétrospective prorata temporis.

L'engagement de 111 701 € correspond à la valeur actuelle probable des indemnités à verser. Le montant de la dette actuarielle est de 66 066 €. Cette étude concerne les collègues "CADRES" et "NON CADRES" possédant des Contrats à durée indéterminée.

- Indemnité de départ à la retraite

	Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	60 ans ou plus	Moins de 6 ans	49 354
Engagement Retraite	55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 779
	50 à 54 ans	11 à 15 ans	10 027
	45 à 49 ans	16 à 20 ans	18 050
	40 à 44 ans	21 à 25 ans	0
	35 à 39 ans	26 à 30 ans	10 906
	30 à 34 ans	31 à 35 ans	8 269
	Moins de 34 ans	Plus de 35 ans	9 316
Engagement total			111 701